

Compte rendu de la séance du 15 janvier 2021

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Haite A, Jolé M, Tisserant B, Aubry O, Vinot T
Absent ayant donné procuration : Renard M
Absent excusé : Bontems D

1) Election du secrétaire de séance, à l'unanimité Sébastien Bouju est élu secrétaire.

2) Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal du 06/11/2020.
Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3) Modification d'ordre budgétaire pour insuffisance de crédit au budget CCAS.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour autoriser une ouverture de crédits supplémentaires au 6232 du budget CCAS d'un montant de 1 075.38 € afin de pouvoir régler la facture des colis de fin d'année pour les aînés s'élevant à 2 490.00 €. (Les crédits ouverts au chapitre 11 du CCAS demeurant disponibles à hauteur de 1 414.62 €).

En conséquence : il est nécessaire d'ouvrir des crédits de la manière suivante :

- sur le CCAS :
 - en dépenses de fonctionnement au 6232 : + 1 075.38 €
 - en recettes de fonctionnement au 7474 : + 1 075.38 €
- sur la commune :
 - en dépenses de fonctionnement au 6232 : - 800.00 €
 - en dépenses de fonctionnement au 615231 : - 275.38 €
 - en dépenses de fonctionnement au 657362 : + 1 075.38 €

4) Organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir

Suite au courrier de Monsieur l'Inspecteur d'académie en date du 28 septembre 2020 concernant l'organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suivant l'avis du dernier Conseil d'école, valide à l'unanimité la reconduction et le maintien des horaires actuels en l'état pour les trois années à venir.

5) Délibération concernant le montant de l'allocation de compensation lié à la mise en place de la FPU.

Présentation du rapport de la commission local d'évaluation des charges transférées du 04/11/2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

Article 1 : D'approuver le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 04 novembre 2020 annexé à la présente délibération, portant sur le montant de l'attribution de compensation définitive des communes au titre de l'année 2020.

Article 2 : D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive de 2020 de notre commune pour un montant de 7 775.00 € sous réserve que ce budget, sans prise de nouvelles compétences, soit maintenu.

6) Forêt :

Proposition du CNPF pour l'acquisition d'une parcelle boisée A 795 sur le territoire d'Anglemont à proximité de la parcelle N 20.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité demande à se renseigner sur le tarif de cette proposition d'achat. Renseignement à prendre auprès du CNPF.

7) Proposition d'achat pour un défibrillateur complémentaire.

Un groupement de commande est proposé par la 2C2R pour l'acquisition d'un défibrillateur en vue de l'évolution de la réglementation des ERP de catégorie 4, et l'éloignement de la salle polyvalente de plus de 300 mètres de la mairie et du matériel existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'acquisition d'un défibrillateur pour équiper la salle polyvalente et donne pouvoir au Maire pour réaliser le choix financier le plus adapté pour acquérir ce matériel.

8) Demande d'adhésion au SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur Le Président du Syndicat Mixte pour l'Information Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

La commune de VILLOUXEL (Canton de Neufchâteau), le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), le Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey hennecourt (canton de Dompain) ainsi que le Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, pour l'adhésion des collectivités précitées.

9) Présentation du rapport du SDEV

M Bouju présente le rapport d'activité de l'année 2019 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Suite à la présentation, il n'y a pas de remarque particulière.

10) Location appartement au-dessus de l'école

Après finalisation des travaux de rénovation par nos employés communaux, il convient de définir le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour fixer le montant du loyer de l'appartement communal situé au-dessus de l'école à **430.00 Euros mensuel**.

11) Renouvellement bail de location terrains communaux.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux présents, que le bail pour la location des terrains communaux de 9 ans est arrivé à expiration (depuis Novembre 2017), les baux seront réactualisés chaque année à partir du 11 Novembre selon l'indice du fermage en vigueur. Le maire rappelle la consistance (1 Ha 66 a 19ca) et l'affectation des terrains communaux :

M Balland Alain, ZE 74 pour 20a 40ca.

M Renard Miche, I TA de Ménil, ZA 27 pour 20a 10ca, ZB 43 pour 15a 40ca.

GAEC de la Belvitte, ZC 60 & 61 pour 40a 00ca.

Thomas Antoine, EARL du Grand Frêne, ZC 60 pour 37a 00ca.

M Haite Arnaud, D 235 pour 5a 09ca.

M Thiebaut Frédéric, ZB 63 pour 28a 20ca.

M Haite ne prend pas part au vote, les conseillers municipaux décident à l'unanimité des membres votants de renouveler le bail à chaque locataire pour 9 années (jusqu'en Novembre 2026), dans les conditions préalablement définies.

12) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Après présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'année 2019 par le Président du Syndicat des eaux, Monsieur Thierry VINOT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le RPQS présenté.

Points divers :

-Point sur l'avancée des travaux de l'Eglise : présentation de l'avenant signé pour travaux complémentaires d'un montant de 2843.81€ TTC sur le clocher (Remplacement d'ardoises et location de nacelle)

-Prêt de tables de Ping Pong : Suite à la demande du directeur d'école pour utiliser les deux tables de Ping pong se situant au sous-sol de la mairie pour une activité sportive aux beaux jours, les conseillers municipaux sont favorables au prêt des tables avec attention particulières au stockage et à la manipulation.

-Débat sur proposition de travaux à entrevoir et à prioriser :

- Voir pour rénovation de l'éclairage public en remplaçant les luminaires par des modèles LED plus économe.
- Voir pour le remplacement de menuiseries extérieures à l'agence postale communale.

Séance levée à 22h49.

Le secrétaire de séance.



Le maire.

e. prie

